

**- CTSD du 11 février 2021-**

**Déclaration liminaire des représentants du personnel des organisations  
syndicales Cgt, Snes, Snuep, Snuipp et Unsa  
(et avec le soutien de Sud et de la Cnt-So)**

Que tous les enfants aient accès à une scolarité de qualité et adaptée est un enjeu démocratique fondamental. La politique d'inclusion scolaire représente cette promesse là mais, telle qu'elle existe aujourd'hui, faute d'ambition et de moyens, elle ne remplit pas son objectif et peut engendrer beaucoup de souffrance pour les élèves, les personnels et les familles.

Dans notre département, le manque d'AESH, de places dans les Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), le manque de dispositifs spécialisés dans les établissements scolaires, le manque d'enseignant.es spécialisé.es et de Psy EN, et le manque d'AESH, conduisent dans les faits au non-respect des notifications MDPH en contradiction évidente avec la loi de 2005 et les obligations morales de la République.

Quand l'inclusion peut avoir lieu, les conditions détériorées de sa mise en œuvre (classes surchargées, personnels non formés, locaux non-adaptés...) sont autant d'éléments qui limitent considérablement, voire empêchent sa réussite.

Les personnels AESH, sont relégué.es dans une position de précarité qui ne reconnaît pas leur profession et le rôle essentiel qu'ils/elles remplissent au sein de l'Éducation Nationale : contrats précaires, temps partiels imposés, bas salaires, absence de système de mutation, formation insuffisante, faible évolution de carrière, absence de gestion des ressources humaines. La situation faite à ces personnels est inacceptable.

Plus récemment, la mise en œuvre des PIAL dans un contexte de pénurie détériore encore les conditions de l'inclusion pour les élèves et les conditions d'exercice des personnels AESH comme enseignant.es. Dans les Bouches du Rhône, la circulaire départementale déterminant la dotation en emploi AESH mutualisé.e sur la base d'une moyenne arbitraire de 5 heures par élève suivi.e dégrade encore plus ces conditions de travail et de scolarisation.

Par ailleurs, le nombre des notifications d'accompagnement mutualisé par la CDAPH est en augmentation significative par rapport à celui des notifications d'accompagnement individualisé, au détriment de l'accompagnement individualisé, et dans des proportions qui, au quotidien, ne nous paraissent pas toujours conformes aux besoins réels des enfants et des jeunes.

De ce fait, syndicats de l'Éducation, fédérations et associations de parents d'élèves, associations sur le handicap, et parents d'élèves s'unissent pour réclamer en urgence un budget supplémentaire et suffisant pour assurer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en fonction de leurs besoins et avec des conditions d'enseignement adaptées.

Dans l'immédiat, nous demandons :

- La suppression de la « clause des 5 heures maximum par élève » dans le cadre d'un accompagnement mutualisé
- La création de postes AESH et la transformation des contrats AESH mi-temps en temps plein (ETP)
- La création d'une brigade de remplaçants AESH
- La mise en place d'un mouvement des AESH
- La non mise en place de PIAL inter-degrés
- La mise en place du Comité départemental de suivi de l'école inclusive
- Le rétablissement de RASED avec les 3 valences qui les composent : aide à dominante pédagogique, aide à dominante relationnelle, aide à dominante psychologique.
- La création de postes en ULIS, SEGPA, RASED, ESMS en fonction des notifications émises par la CDAPH et la CDOEA, implantation de ces structures au plus près des lieux de vie des élèves.
- L'augmentation du nombre de départ en formation spécialisée pour les enseignant.es.

Marseille, le 11/02/2021